



Les instructions du Comité central rencontrent l'opposition de la majorité des conseillers et de certaines autorités traditionnelles locales qui rament à contre-courant

Les élections à la tête de l'exécutif de la mairie de Bangangté se suivent mais ne se ressemblent pas à tous points. Repêché à plusieurs reprises pour siéger dans le conseil municipal de la commune de Bangangté, Eric Niat sait tenir les bonnes cartes en main pour l'élection prévue le 6 mai 2021. Ses proches l'affirment. Pour illustration, l'homme brandit l'onction qui lui est donné par le Comité central du Rdpc. De même que le candidat s'est réjoui de la participation du chef supérieur Bangangté aux tractations. L'émissaire du parti a néanmoins essuyé quelques sueurs lors de la session du 3 mai 2021. Alors qu'il croyait avoir rempli sa mission, Lamare Njankouo le mandataire du parti du flambeau a dû se refaire une raison face à la posture de la majorité des conseillers municipaux de la mairie de Bangangté qui ont brillé par leur absence.

Plébiscite

Des militants du Rdpc qui n'ont pas hésité à braver les menaces de sanctions qu'ils encourent pour avoir désobéi aux instructions du saints des saints du parti au pouvoir. Une attitude qui peut s'expliquer par les postures des autorités traditionnelles de Bangangté dont l'essentiel a donné son onction au candidat Jean Lambert Tchoumi. Un pacte auquel les conseillers

municipaux proches du poulain de Célestine Ketcha Courtès ont adhéré. Selon des sources dignes de foi, les absents du 3 mai 2021 entendent être présents lors de la session convoquée ce 6 mai. Conscients des sanctions qu'ils encourent en cas de non exécution des instructions de la hiérarchie, de nombreux conseillers cachent peu leur détermination à plébisciter le candidat de leur cercle. Eric Niat le sait. L'homme pense aussi qu'une instruction directe du comité central du Rdpc pourrait faire désister son adversaire, Jean Lambert Tchoumi. De même que les deux clans le savent, selon les usages de leur chapelle politique « *la hiérarchie peut décider du choix d'un candidat plus consensuel* ».

Le Messenger